

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 20^e ARRONDISSEMENT

Réuni le 02 avril 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L212-10 à L212-12, ainsi que les articles L 133-4 et L 533-1, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Éducation ;
- Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, modifiée ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 09 décembre 2020 relative au règlement de fonctionnement du présent conseil ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 02 avril 2025 relative au vote du compte financier unique 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 02 avril 2025 relative au vote de l'affectation des résultats 2024 ;
- Vu le document budgétaire relatif au Budget Primitif pour l'exercice 2025 présenté aux membres du Conseil d'Administration ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 05 mars 2025 ;

Délibère :

Article 1^{er} :

Le budget primitif de l'exercice 2025 est voté par chapitres et arrêté aux chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :		
Dépenses		
Chapitre		Montants
011	Charges à caractère général	8 910 600.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 755 991.02 €
65	Autres charges de gestion courante	250 062.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
68	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	450 000.00 €
	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	200 000.00 €
Total		21 571 653.02€

Recettes		
Chapitre		Montants
013	Atténuation de charges	120 800 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	6 121 986 €
74	Dotations et participations	15 196 151.21 €
75	Produits divers de gestion courante	11 900 €
77	Produits spécifiques	120 874 €
78	Reprise sur provision pour risques et charges	0 €
002	Resultat report ou anticipe	45 277.40 €
Total		21 616 988.61 €

- Section d'investissement :		
Dépenses		
Chapitre		Montants
13	Subventions d'investissement	120 874 €
20	Immobilisations incorporelles	500 €
21	Immobilisations corporelles	913 000 €
Total		1 034 374 €

Recettes		
Chapitre		Montants
10	Dotations, fonds divers et réserve	100 000 €
13	Subvention d'équipement	794 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000 €
001	Reprise du résultat	2 181 044.02 €
Total		3 525 044.02 €

Article 2 :

Copie de la présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,
- À Monsieur le Comptable du Trésor Public, chargé des Etablissements Publics Locaux.

Fait à Paris, le 02 avril 2025

Acte certifié exécutoire

Éric PLIEZ
Maire du 20^e arrondissement
Président de la Caisse des Ecoles

